

40.07.26



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 40

Présents : 31

Votants : 38

Date de la convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi sept juillet , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 30, Salle du Coq Hardi à LA SAUVE MAJEURE sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON , Président.

PRESENTS (31): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Hervé THARAUD, **BLESIGNAC :** Mme Dominique LARCHÉ, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. Eric CHARRIER, **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Stéphane SANCHIS, Mme Lydie MARIN , M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Viviane SERRES, M. Jérôme FUSEAU, Mme Fabienne IDAR, **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Etienne DURAND **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, M. Matthieu DESFORGES, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Catherine GUILLOU **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Patrick LE BARS, M. Benoit LAMARQUE, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : **CREON :** Mme Josette BERNARD pouvoir à Mme Lydie MARIN, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Jean-Marc LAMI pouvoir à M. Alain BOIZARD, **SADIRAC :** M. Christophe MOIROUX pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Coraline TOURET pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Jean-Louis MOLL pouvoir à Mme Fabienne IDAR, Mme Patricia TROVALET pouvoir à M. Hervé THARAUD,

ABSENTS (02) : **CREON :** M. Alexis FEBBRARI **SADIRAC :** Mme Françoise GOASGUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Marie Christine SOLAIRE déléguée communautaire de la Commune de LA SAUVE MAJEURE secrétaire de séance.

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2019 portant statuts de la communauté de Communes du Créonnais conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il est proposé de créer les 13 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Commission solidarités
- Commission CLVSS, CISPD (comité local de lutte contre les violences sexistes sexuelles et intrafamiliales, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Commission finances, fiscalité
- Commission communication
- Commission infrastructures
- Commission mutualisation et plan intercommunal de sauvegarde
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité
- Commission sport, culture
- Commission aménagement, urbanisme et habitat
- Commission environnement
- Commission développement économique et tourisme
- Commission aides aux entreprises
- Commission mobilités

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité les membres présents ou représentés.

- DÉCIDE de créer les 13 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Commission solidarités
- Commission CLVSS, CISPD (comité local de lutte contre les violences sexistes sexuelles et intrafamiliales, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Commission finances, fiscalité
- Commission communication
- Commission infrastructures
- Commission mutualisation et plan intercommunal de sauvegarde
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité
- Commission sport, culture
- Commission aménagement, urbanisme et habitat
- Commission environnement
- Commission développement économique et tourisme
- Commission aides aux entreprises
- Commission mobilités

Monsieur le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Marie Christine SOLAIRE

Le Président de la Communauté de Communes du

Créonnais

Alain ZABULON

